

Société 9202

Société par actions simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : 2090, Route des Milles, Impasse Opaline,

13510 Eguilles

798234563 R.C.S. Aix-en-Provence

Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique

Date : 1er juillet 2025

Lieu : Marsilly

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er juillet, à 9h, la société PHARM LUX, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale Les Beauvoirs - 2, Rue des Entreprises, 17137 Marsilly, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le n° 432 898 468, représentée par la société STCH INVESTISSEMENTS, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Stanislas Chobelet, agissant en qualité d'associé unique de la société 9202, a pris les décisions suivantes :

1. Changement de Président

L'Associée unique, après lecture de la lettre de démission de la société NVA INVEST de ses fonctions de Présidente de la Société à compter de ce jour, prend acte de la fin de ses fonctions et la remercie pour les services rendus à la Société.

En conséquence, l'Associée unique décide de nommer aux fonctions de Présidente de la Société, à compter du même jour et pour une durée illimitée :

La société PHARM-LUX, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est Zone Artisanale Les Beauvoirs - 2 rue des Entreprises - 17137 MARSILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 432 989 468,

La société PHARM-LUX, représentée par la société STCH INVESTISSEMENTS, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Stanislas CHOBLET, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

La société PHARM-LUX exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires en vigueur.

La rémunération de la société PHARM-LUX sera fixée ultérieurement.

2. Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société 9202 du 2090, Route des Milles, Impasse Opaline, 13510 Éguilles à Zone Artisanale Les Beauvoirs - 2, Rue des Entreprises, 17137 Marsilly, siège social de la société PHARM LUX, nouvel associé majoritaire.

En conséquence, l'article 4 des statuts, relatif au siège social sera modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au 2, Rue des Entreprises – 17137 MARSILLY.

Il peut être déplacé, au sein du même département, sur décision du Président qui a, en pareil cas, pouvoir de modifier les statuts et, partout ailleurs, sur décision de la collectivité des associés ou de l'associé unique. »

3. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h00.

Fait à Marsilly, le 1er juillet 2025

En un seul original

L'associé Unique

Société PHARM-LUX*

Représentée par la société STCH INVESTISSEMENTS

Représentée par M. Stanislas CHOBELET

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Stanislas Chobelet

✓ Certified by  yousign

* Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »